

CONTRÔLE SUR PIÈCES DE L'EHPAD DE LAMBALLE

Septembre 2024

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DÉFINITIVES

SYNTHÈSE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Écarts/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Écart_01	1 - Gouvernance	Prescription 01	Élaborer un projet d'établissement spécifique à l'EHPAD afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF	12 mois	Projet d'établissement
Écart 02	1 - Gouvernance	Prescription 02	Soumettre le règlement de fonctionnement aux instances représentatives du personnel et au CVS et le faire valider par l'instance compétente de l'organisme gestionnaire afin de le mettre en conformité avec la réglementation (article R311-33 du CASF).	6 mois	Règlement de fonctionnement
Écart 03	1 - Gouvernance	Prescription 03	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Remarque 01	1 - Gouvernance	Recommandation 01	Élaborer un document précisant les délégations accordées à la directrice adjointe référente de l'EHPAD.		
Remarque 02	1 - Gouvernance	Recommandation 02	Élaborer une fiche de poste ou une lettre de mission pour la directrice adjointe référente de site en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
Remarque 03	1 - Gouvernance	Recommandation 03	Élaborer une fiche de poste nominative pour les cadres de santé afin de fixer clairement les missions de celles-ci.		

Remarque 04	1 - Gouvernance	Recommandation 04	Engager l'IDE positionnée sur des missions d'IDEC dans un parcours de formation requis à ses fonctions.		
Remarque 05	2 -Ressources Humaines	Recommandation 05	Élaborer un plan de continuité d'activité		
Remarque 06	3 - Gestion des risques	Recommandation 06	Élaborer un outil de suivi des formations réalisées par les professionnels de l'EHPAD.		
Remarque 07	3 - Gestion des risques	Recommandation 07	Compléter le dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement par la participation d'un intervenant extérieur à l'EHPAD et en intégrant le dispositif dans la politique de gestion de la qualité et des risques de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.		

220006498_CH DU PENTHIEVRE ET DU POUDOUVRE